

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_02
Référence Nomenclature n°5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée Secrétariat Général Bureau du Courrier
Archives

OBJET : Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du
3 Février 2026 - Approbation

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2026.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

6 voix Pour,
26 Abstentions,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2026,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de séance


Dylan GUILLOT



Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 31 03 2026



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2026 -
Approbation**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, il est procédé à l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2026.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée